

# SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

## Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 7 octobre 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2150
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat artistique ENM – Festival « les guitares », Centre Léo Lagrange
9	5	4	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Projet de convention ENM – Festival « les guitares », Centre Léo Lagrange

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon  
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon  
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne à Monsieur Dalby  
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon à Madame Subai  
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne à Madame Loire  
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

**Excusé(e)s :** Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon  
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2150 – Convention de Partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et le Festival « les guitares », organisé par le centre Léo Lagrange

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1989 à L'Espace Tonkin pour permettre aux amateurs du centre Léo Lagrange et plus largement à tous les villeurbannais d'écouter dans leur salle de concert des grands maîtres de la guitare classique, le festival « les guitares » s'est considérablement développé au fil de ses 31 éditions. Il s'est progressivement ouvert à tous les styles de musique (jazz, flamenco, world, brésil, chanson, blues, rock ...) et présente les multiples facettes de cet instrument qui ne cesse d'évoluer aux quatre coins du monde. Il fédère aujourd'hui une douzaine de lieux de concerts partenaires dans la région.

Dans le cadre de sa programmation 2021, Le Centre Léo Lagrange a proposé à l'ENM des actions visant tout à la fois le rayonnement et l'ancrage du festival sur son territoire et l'enrichissement du parcours pédagogique des élèves de l'ENM. Ce partenariat prend ainsi différentes formes, telles que :

- L'organisation de levers de rideaux ouverts à des musiciens de l'ENM
- La participation de deux élèves de l'ENM au « comité de programmation » du festival 2022
- L'organisation d'une master-class par un artiste programmé dans le cadre du festival

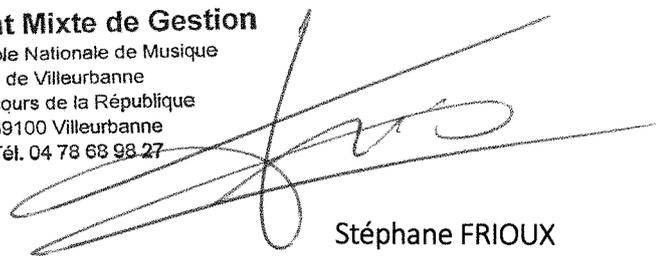
Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président du SMG de l'ENM à signer la convention présentée en annexe ayant pour objectif de déterminer les modalités d'organisation de ce partenariat.

**Annexe :** Projet de Convention ENM / Festival « les guitares » organisé par le centre Léo Lagrange de Villeurbanne

Après vote, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer ladite convention.

**Syndicat Mixte de Gestion**

de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne



## Convention de partenariat

### Entre les soussignés :

#### **Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)**

46, cours de la République 69100 Villeurbanne

N° Siret : 256 901 406 000 15 – APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187, 3-105188

Représenté par Stéphane FRIOUX, en qualité de Président

Ci-après dénommé « ENM »

### Et

#### **Le Festival « Guitares » organisé par le CENTRE LEO LAGRANGE de Villeurbanne**

Siège social : 51, rue du 4 Août - 69100 VILLEURBANNE, France

association Loi 1901, déclarée en Préfecture du Rhône le 2 mars 1959, sous le numéro 04877

représentée par Monsieur RAMBEAU André, en qualité de Président

SIRET : 311 519 730 00015 - Code APE : 9329Z

Licences du spectacle : PLATESV-R-2020-004256 // PLATESV-R-2020-004257 // PLATESV-R-2020-004258

Ci-après dénommé « CENTRE LEO LAGRANGE »

### **Préambule**

Créé en 1989 à L'Espace Tonkin pour permettre aux amateurs du centre Léo Lagrange et plus largement à tous les villeurbannais d'écouter dans leur salle de concert des grands maîtres de la guitare classique, le festival « les guitares » s'est considérablement développé au fil de ses 31 éditions. Il s'est progressivement ouvert à tous les styles de musique (jazz, flamenco, world, brésil, chanson, blues, rock ...) et présente les multiples facettes de cet instrument qui ne cesse d'évoluer aux quatre coins du monde. Il fédère aujourd'hui une douzaine de lieux de concerts partenaires dans la région.

Dans le cadre de sa programmation 2021, Le Centre Léo Lagrange a proposé à l'ENM des actions visant tout à la fois le rayonnement et l'ancrage du festival sur son territoire et l'enrichissement du parcours pédagogique des élèves de l'ENM. Ce partenariat prend ainsi différentes formes dont la présente convention a pour objectif de déterminer les modalités d'organisation.

### **Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : objet**

-L'organisation de levers de rideaux ouverts à des musiciens de l'ENM

-La participation de deux élèves de l'ENM au « comité de programmation » du festival 2022

-L'organisation d'une master-class par un artiste programmé dans le cadre du festival

#### **Article 2 : Levers de rideau**

Le CENTRE LEO LAGRANGE s'engage à programmer les groupes proposés par l'ENM, en concertation avec ses enseignant-e(s) référent-e(s), dans la limite des possibilités offertes par la cohérence de la programmation.

Le CENTRE LEO LAGRANGE s'engage à prendre en charge l'organisation générale des concerts (accueil, sécurité, technique...) et à mettre à disposition la salle de concerts de l'Espace Tonkin, ainsi que le personnel nécessaire à son bon fonctionnement, aux jeunes artistes/élèves à l'ENM dans le cadre des soirées suivantes :

- Samedi 27 novembre 2021, lever de rideau du concert de Nelson Veras/Lionel Loueke
- Dimanche 28 novembre 2021, lever de rideau du concert de Juan el Flaco et Jean-Félix Lalanne

L'accueil technique des artistes/élèves programmés sera géré par le/les régisseurs technique(s) du festival « Les Guitares ». Des balances pourront être organisées à la demande des musiciens sous réserve d'anticipation (au

plus tard j-3 semaines avant l'événement). Les horaires seront à préciser entre les musiciens et l'accueil technique du Festival.

Le CENTRE LEO LAGRANGE s'engage à mettre à disposition des groupes du matériel technique dans la limite de son équipement.

Les levers de rideau sont programmés dans le cadre d'une première partie de la programmation professionnelle du Festival. A ce titre, les entrées sont payantes et le CENTRE LEO LAGRANGE s'engage à fournir 2 invitations par élève participant à ces levers de rideau.

En contrepartie, l'ENM s'engage à :

- proposer des prestations artistiques ne dépassant pas 10 minutes, d'élèves issus de l'école de musique.
- à informer les élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des concerts organisés au terme de la présente convention.
- à relayer toute information nécessaire à la bonne organisation de ces concerts auprès de leurs élèves.

En tant qu'employeur, CENTRE LEO LAGRANGE assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives à son propre personnel.

### **Article 3 : Comité de programmation**

La nouvelle politique initiée par les élus de Villeurbanne dans le cadre du projet CF2022 a pour objectif de donner le pouvoir culturel à la jeunesse. A ce titre, il est demandé aux institutions soutenues par la ville de mettre en place des mentorats. Pour de futurs professionnels de la musique, participer à la programmation d'un festival international dédié à leur instrument et ouvert aux courants musicaux qu'ils défendent semble une belle opportunité. Leur influence, associée aux nouvelles actions culturelles mises en place autour du festival renforcera encore son impact sur la jeunesse.

L'ENM s'engage à présenter le projet à des élèves de département variés (jazz, classique, rock, chanson, traditionnel...) dont le profil (parcours, niveau d'engagement) pourrait correspondre aux attendus puis à mettre en lien les élèves intéressés avec Le Festival.

Le CENTRE LEO LAGRANGE, dans le cadre du Festival "Guitares" s'engage à :

- expliciter le cahier des charges de membre du comité de programmation aux élèves.
- former les élèves à l'exercice de programmation
- à suivre les élèves et à animer les réunions du comité de programmation

### **Article 4 : Master class**

Des artistes musiciens de renom sont programmés dans le cadre du festival, offrant l'occasion d'assortir le concert de temps de pédagogie et de pratiques qui intéressent l'ENM au premier plan. L'ENM et le CENTRE LEO LAGRANGE ont ainsi décidé de s'associer pour organiser une master class à l'adresse des élèves de l'ENM et ouverte aux publics du festival en tant que spectateur.

Master class – Nelson Veras

Vendredi 26 novembre de 15h à 18h en salle Antoine Duhamel (46 cours de la république)

L'accès est gratuit mais soumis à réservation.

-L'ENM s'engage à prendre en charge la rémunération de l'artiste, une nuit d'hôtel (26 novembre) et défrayer le diner du vendredi 26 novembre 2021 et à mettre à disposition la salle Antoine Duhamel

-Le Festival s'engage à prendre en charge les frais de transport allers et retour

### **Article 5 : Conditions de participation**

Aucun élève de l'ENM de Villeurbanne ne sera rémunéré pour les prestations effectuées. Ces actions ont des

objectifs pédagogiques, aucun contrat de cession ne peut être établi entre les groupes de l'ENM et le Festival « Les-Guitares ».

#### **Article 6 : Communication**

Le CENTRE LEO LAGRANGE et l'ENM s'engagent à promouvoir les événements et actions par tous les moyens dont ils disposent. Le CENTRE LEO LAGRANGE et l'ENM s'engagent réciproquement à insérer leur logo dans les supports de communication liés aux concerts.

#### **Article 7 : Assurances**

Le CENTRE LEO LAGRANGE et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

#### **Article 8 : résiliation**

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit sans aucun dédommagement ni indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

#### **Clause particulière « Covid-19 » :**

Toute décision gouvernementale ou préfectorale liée à l'épidémie de Covid-19, qui empêcherait la tenue des concerts, entraînera la résiliation de la présente convention sans que la responsabilité de l'une des parties ne puisse être mise en cause. Le Festival et l'ENM s'engagent toutefois à examiner la possibilité d'un report.

#### **Article 9 : compétences juridiques**

En cas de litige important sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

#### **Article 10 : durée de la convention**

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 30 septembre 2022.

Fait à Villeurbanne le 7 octobre 2022, en 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de  
l'ENM de Villeurbanne

Pour le CENTRE LEO LAGRANGE de  
Villeurbanne

Le Président,  
Monsieur Stéphane FRIOUX

Le Président,  
Monsieur André RAMBEAU